



ÉDUCATION PRIORITAIRE

CARTE GELÉE,..

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE?

La carte de l'éducation prioritaire est gelée en attendant un nouveau rapport Mathiot sur « la territorialisation des politiques éducatives, sur les politiques dédiées à l'éducation prioritaire ainsi qu'au monde rural dans toute sa diversité »

■ Les lycées toujours exclus

Suite aux mobilisations des personnels concernés, avec la CGT Educ'action, le ministère avait prorogé le dispositif transitoire de sortie de l'éducation prioritaire, pour les bonifications mouvement et l'indemnité ZEP.

La ministre d'alors avait même annoncé un possible retour des lycées en éducation prioritaire au moment de la modification de la carte des REP à la rentrée 2019.

JM Blanquer, son successeur, repoussait toute discussion sur les lycées à l'élaboration de cette carte.

L'annonce du report de la nouvelle carte est donc un scandale puisqu'il maintient les lycées en dehors de l'éducation prioritaire.

Suite à la demande de la CGT Educ'action, le ministère a assuré qu'il prorogerait d'un an les mesures de sortie des personnels des dispositifs ZEP. C'est insuffisant: la carte des établissements relevant de l'éducation prioritaire doit être définie sur des critères objectifs et transparents d'origine sociale et géographique des élèves et élargie, sur cette base, aux lycées, notamment professionnels.

■ La fin du « label » éducation prioritaire ?

L'annonce du ministre Blanquer de geler la carte de l'éducation prioritaire et la parution dans la foulée du rapport critique de la Cour des comptes préparent une transformation d'ampleur, quasi préméditée.

M. Blanquer s'oppose à la labellisation car selon lui « les familles aisées mettent en œuvre des stratégies de fuite des établissements classés éducation prioritaire dont la réputation est jugée négative ». Le ministre fait-il semblant d'ignorer que, label ou non, tout le monde connaît la réputation du collège ou de l'école du coin. De plus, l'abandon de la carte scolaire a déjà renforcé un marché scolaire qui met les établissements en concurrence. En bout de chaîne, *ce sont toujours les mêmes qui trinquent : les élèves de milieux populaires qui resteront dans ces établissements paupérisés et les personnels de ces établissements.*

La disparition du « label » éducation prioritaire, articulée au projet de « territorialisation des politiques éducatives », ouvre la porte à toutes les interprétations locales, dans la plus grande opacité. La perte du cadre national laisse présager l'accentuation des inégalités éducatives entre régions (voir le modèle allemand).

M. Blanquer ne veut plus « opposer rural et urbain ». Dans ce cas-là, qu'il donne les moyens supplémentaires pour les zones rurales !

■ Indemnité REP+ sous condition...

Plus de 16 mois après la promesse de campagne d'E. Macron d'augmenter de 3000 euros la prime REP+, sa mise en œuvre a débuté en septembre. La philosophie de cette prime semble préfigurer les attaques du gouvernement sur la rémunération de la Fonction publique, basée sur la carrière et attachée au grade et au corps des personnels.

Toujours des exclusions : continueront à être exclues de cette prime les assistant·es d'éducation et les AESH.

Pour les autres, un fixe et une variable : le ministère compte verser 1000 euros nets pour l'année scolaire 2018-2019 à l'ensemble des personnels. 2 000 euros seraient débloqués entre 2019 et 2021 avec une partie fixe pour toutes et une partie correspondant à une « prime de valorisation collective », portant sur un projet d'école ou d'établissement, avec des objectifs à atteindre. Pour que la prime soit versée en intégralité, il faudrait qu'une instance valide le projet puis vérifie que les objectifs ont bien été atteints. Quelle instance ? Quelle serait la part variable de la prime ? Qui fixerait les objectifs et comment ? Seraient-ils qualitatifs ou quantitatifs ? Comment seraient-ils évalués ? Quid des personnels intégrant ou quittant l'école ou l'établissement dans ce laps de temps ou les personnels remplaçants ?

Ce projet confirme la vision de l'indemnité REP et REP+ du ministre, à savoir qu'elle n'est pas censée reconnaître la difficulté d'exercice dans ces réseaux mais qu'elle est une sorte de « récompense » d'un investissement qu'il imagine hypothétique.


La CGT Educ'action refuse toute forme de prime différenciée mettant les personnels en concurrence.


En attendant, avec ce nouveau report, les clauses de sauvegarde seraient prorogées d'un an...



■ Une dégradation flagrante des conditions de travail en REP +

Sur le papier, les conditions de travail en collègue REP + se sont améliorées : la prime est alléchante et certains personnels bénéficient d'une pondération horaire de 1h30 (même si le ministre précise fréquemment qu'il ne s'agit pas là de reconnaître la pénibilité, mais de « libérer les énergies »...). *Sur le terrain, la réalité est toute autre...*

 **La pondération ne se traduit pas en réduction du temps de travail** pour les nombreux collègues qui doivent accepter 1h ou une 1h30 supplémentaire. Ils et elles doivent en revanche, comme toutes les autres, assister à de très nombreuses réunions, sur la pause méridienne et en fin de journée, dans un cadre imposé par l'administration. Réunions dont on peut penser qu'elles sont uniquement programmées pour satisfaire la demande institutionnelle et permettre aux coordinateur-trices ou inspecteur-trices d'écrire des rapports d'activité. Les questions de fond, notamment sociales, y sont systématiquement contournées.

 **Dédoublément: pas si rose que cela.** Si les conditions de travail et d'apprentissage sont meilleures dans les CP-CE1 dédoublés, celles des autres classes se sont largement dégradées car il a fallu se serrer dans les écoles concernées. Les postes ponctionnés dans les autres écoles pour construire ces dispositifs ont fait augmenter les effectifs par classe.



La CGT Educ'action revendique :

 le maintien d'une carte scolaire nationale, reposant sur des critères sociaux et géographiques clairs.

 des moyens supplémentaires pour réduire réglementairement les effectifs en éducation prioritaire (15 élèves maximum/classe) et permettre de réels dédoubléments, fléchés nationalement.

 une éducation prioritaire qui va de la maternelle à la fin du lycée et donc le retour des lycées dans l'éducation prioritaire.

 du temps de concertation intégré au temps de service entre pairs, au bénéfice de nos élèves.

Pour rejoindre la CGT Educ'action :

Nom : _____

Prénom : _____

Mail : _____

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Métier : _____

Lieu d'exercice : _____